ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 43244

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le recrutement au sein des armées. La réforme du ministère de la défense menée dans le cadre du livre blanc et de la révision générale des politiques publiques, annonce une diminution de 54 000 postes civils et militaires jusqu'en 2014. D'importants dispositifs sociaux ont été mis en place pour inciter au départ volontaire de personnels. Dans le même temps, les armées doivent pourvoir à certains emplois à haute technicité pour préserver les capacités opérationnelles des postes. Sur certains, elles rencontrent de graves difficultés, parlant alors « d'emplois critiques ». Ces difficultés sont liées soit aux conditions d'exercice (dans les sous-marins par exemple), soit par une concurrence forte du secteur privé sur ces qualifications. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les dispositifs mis en place dans les différentes armées pour recruter de jeunes gens aux emplois critiques indispensables au maintien de nos capacités opérationnelles.

Texte de la réponse

Sur certains métiers dits sensibles, les armées et services interarmées connaissent des tensions récurrentes, tant pour recruter que pour fidéliser la ressource. Ces difficultés concernent essentiellement les métiers où la concurrence est forte avec le secteur privé : informatique, maintenance et restauration pour les trois armées ; spécialités aéronautiques pour l'armée de l'air et électroniques pour la marine ; infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et praticiens dans certaines disciplines (radiologie, anesthésie, réanimation, urgence) pour le service de santé des armées ; les métiers soumis à des exigences professionnelles importantes : spécialités « fusiliers commandos » et « sécurité incendie » de l'armée de l'air. Pour pallier ces difficultés, des actions promotionnelles ciblées sont réalisées par les chaînes de recrutement des armées en complément des campagnes publicitaires annuelles (présence renforcée dans les salons étudiants spécialisés et les lycées professionnels, mise en place d'affiches sur des domaines de spécialités sensibles...). Parallèlement, le ministère de la défense met en oeuvre des mesures attractives visant à compenser le déficit concurrentiel des métiers sensibles. Une prime d'attractivité modulable (PAM), mise en place en 2003, permet ainsi de moduler les primes d'engagement en fonction de la rareté des spécialités. De plus, une prime réversible de spécialités critiques (PRSC) est mise à la disposition des gestionnaires militaires depuis 2006. Elle sera remplacée par une prime réversible de compétences à fidéliser (PRCF), qui bénéficiera d'un montant revalorisé, modulable et souple dans son attribution. Enfin, les métiers sensibles font l'objet d'une gestion particulièrement attentive de la part des armées et services interarmées. Les mesures de prérecrutement, la valorisation des emplois par la dynamisation des parcours professionnels, la reconnaissance des qualifications acquises ou la mise en place d'une gestion des ressources humaines orientée vers les compétences sont autant de mesures de gestion visant à limiter les départs et à fidéliser le personnel employé sur des spécialités sensibles.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE43244

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43244
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1943
Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4246